

TRADUCTEURS EN AFGHANISTAN

- Anciens Combattants Canada offre des avantages et des services aux membres et aux vétérans qui sont qualifiés d'officiers ou de militaires du rang des Forces armées canadiennes, conformément à la loi.
- Le ministère de la Défense nationale (MDN) a embauché des citoyens canadiens pour travailler aux côtés des Forces armées canadiennes (FAC) en Afghanistan en tant que « traducteurs ». Ces personnes n'ont pas accès aux prestations d'Anciens Combattants Canada.
- Anciens Combattants Canada continuera de travailler en étroite collaboration avec le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes sur cette question.
- Nous exprimons notre gratitude envers ces individus pour leur engagement au Canada.

SI ON INSISTE :

Q1 – ACC peut-il fournir des avantages aux civils?

Oui, dans certaines circonstances prévues dans nos lois, comme la *Loi sur les prestations de guerre pour les civils* (pour certains civils qui ont été blessés lors d'une opération ou d'une contre-opération durant la Seconde Guerre mondiale) et le *Règlement sur l'indemnisation en cas d'accident d'aviation* (pour certains fonctionnaires fédéraux qui ont été blessés lors d'un vol effectué dans l'exercice de leurs fonctions).

Q2 – Pourquoi ACC ne fournit-il actuellement aucune aide à ce groupe?

Les membres de ce groupe ne répondent pas aux critères d'admissibilité définis dans la législation. ACC n'est pas habilité à fournir des avantages ou des services à d'autres personnes.

Q3 – Que faudrait-il faire pour que les traducteurs civils aient accès aux avantages offerts par ACC?

Il faudrait modifier la législation régissant ACC pour y inclure ce groupe en particulier ou modifier la définition de « membre » dans la *Loi sur la défense nationale*.

CONTEXTE – TRADUCTEURS EN AFGHANISTAN

Pendant le conflit en Afghanistan, environ 65 citoyens canadiens, pour la plupart d'origine afghane ou pakistanaise, ont été recrutés pour travailler en tant que CLC civils en Afghanistan.

Ces personnes ont travaillé aux côtés de membres des FAC déployés en première ligne durant des opérations de combat (Kandahar 2006-2011; Kaboul 2012-2014) et elles ont eu de la difficulté à obtenir du soutien pour les aider avec leurs handicaps, y compris leur Trouble de stress post-traumatique (TSPT), qu'elles attribuent à leur travail en Afghanistan.

Les citoyens canadiens embauchés comme CLC se distinguent des interprètes de nationalité afghane qui ont eux aussi été embauchés par le MDN/les FAC et ont travaillé aux côtés de militaires en Afghanistan. Cependant, les membres des deux groupes sont communément appelés des « traducteurs ».

Un reportage de la *CBC* a révélé qu'un grand nombre de demandes présentées par des CLC à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario avaient été initialement rejetées, mais que certaines faisaient l'objet d'un nouvel examen après avoir suscité l'attention des médias.

Dans une [lettre datée du 8 mars 2024](#) et adressée au ministre de la Défense nationale, l'ombudsman du MDN/des FAC a indiqué que les dispositions envisagées pour combler les lacunes dans les services offerts aux CLC doivent comprendre :

- la reconnaissance publique et la commémoration des citoyens canadiens qui ont été déployés à titre de CLC pendant qu'ils étaient employés du ministère de la Défense nationale;
- l'établissement d'une reconnaissance financière appropriée;
- l'évaluation de tous les CLC qui ont été affectés par leur service en Afghanistan, en vue de déterminer les soins physiques et psychologiques qui sont requis mais non offerts et, à la suite de cette évaluation, le financement d'un régime de soins raisonnable.